

TUTORAT UE 7 2012-2013 – SSH

Séance n°5 – Semaine du 25/03/2013

Méthodologie de la QR & *Droit – Correction des annales 2012*

Séance préparée par EL FASSI Nadia, JACQUEMIN Marion, PLANCHE Antoine
(ATM²)

Question rédactionnelle :

Quinze millions de personnes, un français sur cinq, sont atteintes de maladies chroniques. Si ce nombre a considérablement augmenté avec le vieillissement de la population, on constate parallèlement que, grâce aux progrès thérapeutiques qui ralentissent le développement de la maladie, une part de plus en plus importante de ces personnes est en mesure de rester active professionnellement.

Pour autant, est-il si aisé pour ces personnes de trouver leur place sur le marché du travail, face à une demande croissante de productivité ? Si le travail peut faire mal, par les contraintes physiques ou psychiques qu'il induit parfois, on sait pourtant qu'il guérit aussi. La souffrance liée à la privation d'emploi est réelle et ses conséquences sociales mesurables.

Références : <http://www.maladieschroniques-travail.org/idees-recues-et-leviers-d-evolution/>

De nos jours, peut-on toujours considérer la maladie comme une déviance sociale ?

QCM n°1 : Concernant l'introduction au droit, indiquer la ou les propositions exactes.

- A. La Constitution est la norme suprême en droit français. De ce fait, elle ne peut jamais être modifiée.
- B. Dans le bloc de constitutionnalité, les principes jurisprudentiels dégagés par le Conseil Constitutionnel ont une valeur moindre que la Constitution de 1958 et son préambule.
- C. La Constitution peut être révisée pour ratifier un traité international ordinaire.
- D. Tous les textes de droit communautaire doivent être ratifiés par les 27 Etats membres de l'union européenne avant de leur être appliqués.
- E. Les règlements communautaires sont des textes de portée générale et obligatoires dans tous leurs éléments qui s'appliquent aux Etats membres dès qu'ils ont été transposés.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°2 : Concernant l'introduction au droit, indiquer la ou les propositions exactes.

- A. La loi du 4 mars 2002 (dite Loi Kouchner) autorise toute personne à avoir un accès direct à l'ensemble des informations concernant sa santé auprès de tout professionnel de santé.
- B. Depuis l'arrêt Mercier en 1936, les relations entre un patient et son médecin intervenant dans le secteur privé, sont d'ordre contractuel.
- C. Par principe, dans le cadre du contrat de soins, le médecin est soumis à une obligation de résultat c'est à dire de guérison de son patient.
- D. Par principe, dans le cadre du contrat de soins, le patient est soumis à une obligation de régler les honoraires et de collaborer au traitement médical.
- E. Par principe, tous les actes médicaux doivent être pratiqués en ayant informé le patient et en ayant obtenu son consentement.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°3 : Concernant la déontologie, indiquer la ou les propositions exactes.

- A. Le code de déontologie est préparé par le conseil national de chaque Ordre.
- B. Le code de déontologie médicale est détaillé dans la partie législative du code de la santé publique.
- C. Le conseil départemental de l'Ordre des médecins peut interdire à un médecin de s'installer à la suite d'un remplacement effectué.
- D. Les infractions au code de déontologie médicale sont jugées en première instance devant la chambre disciplinaire nationale.
- E. Les décisions disciplinaires prises en appel sont susceptibles d'un recours devant la cour de cassation.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.